

La fibre optique

Le Département des Hauts-de-Seine a lancé en 2008 un projet pour réaliser la construction d'un réseau en fibre optique couvrant l'ensemble de ses 36 communes. Il touche à sa fin à Chaville, où le raccordement est en cours de finalisation.



Historique du développement du numérique dans les Hauts-de-Seine

Le projet THD Seine

Lancé en 2008 à l'initiative du Département des Hauts-de-Seine, le projet THD Seine avait pour objectif de réaliser la construction d'un réseau en fibre optique FTTH (fibre jusqu'au logement) couvrant l'ensemble des 36 communes du Département.

La conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation de ce réseau avaient alors été confiés, sous la forme d'une Délégation de Service Public (DSP) d'une durée de 25 ans, à la société Sequalum, aujourd'hui filiale de Numericable et de SFR collectivités.

De 2015 à 2017, la Régie THD Seine

Compte-tenu, notamment, des retards importants constatés dans la construction du réseau en regard des objectifs de la convention, l'Assemblée Départementale a voté le 17 octobre 2014 la résiliation de la Délégation de Service Public à Sequalum, avec effet au 30 juin 2015.

Le 1er juillet 2015, le Département a repris la responsabilité du réseau THD Seine et a créé la Régie THD Seine pour garantir la continuité du service, à savoir la maintenance et l'exploitation de l'infrastructure existante.

Depuis 2017, la société Covage 92 à la manœuvre

L'opérateur d'infrastructures Covage a créé la société Covage 92 pour reprendre et développer le réseau THD Seine.

Après avoir racheté, le 24 février 2017, le réseau Fibre au Conseil départemental des Hauts-de-Seine, Covage 92 a repris en main le déploiement, l'exploitation et la maintenance de la fibre optique sur l'ensemble du département.

Le transfert effectif du réseau THD Seine à Covage 92 a eu lieu le 31 mars 2017. La Régie départementale THD Seine a cessé définitivement ses activités à cette même date.

Vers une couverture totale à Chaville

La Ville de Chaville, le fournisseur d'accès Orange et la société Covage 92 ont signé le 28 juin 2018 une convention pour permettre à tous les habitants d'accéder à la fibre optique avant mars 2019.

De son côté, la Ville de Chaville a réalisé à ce jour, sur tout son territoire, les travaux nécessaires à l'enfouissement de la fibre optique.

La société Covage 92 a d'ores et déjà installé toutes les armoires techniques nécessaires au raccordement à la fibre optique. Elle termine de les rendre techniquement opérationnelles pour que tous les fournisseurs d'accès puissent s'y raccorder.

[Consultez la carte de déploiement de la fibre](#) ➔ mise à jour régulièrement, sur le site de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse).

Questions / Réponses

Comment savoir si mon pavillon ou mon immeuble est éligible à la fibre optique ?

Consultez [le site du gouvernement](#) ➔ (portail de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics) concernant votre éligibilité technique à la fibre.

Rendez-vous également [sur le site de Covage](#). ➔

Je suis éligible techniquement, vers quels opérateurs puis-je me tourner pour être raccordé à la fibre optique ?

Covage 92, opérateur d'infrastructure, a déployé la fibre dans toute la ville y compris les zones pavillonnaires. La fibre de Covage est à la disposition de tous les opérateurs sans exception.

• **Orange** a été le premier opérateur à déployer sa fibre pour couvrir toute la ville à la fin du mois de

mars 2019.

- **Bouygues** a manifesté sa volonté de couvrir entièrement la ville en 2019 (les travaux sont en cours et visibles actuellement).
- **Free**, de son côté, a engagé son déploiement sur l'ensemble de la ville.
- **SFR**, actuel opérateur en câble sur une partie de la ville, n'a pas manifesté d'intentions précises à propos de la fibre à ce jour.

Le premier élément à prendre en compte est [l'éligibilité du logement](#) ↗ chez les différents opérateurs. On regardera les offres parmi ceux qui proposent la fibre optique à son adresse. Par ailleurs, si un engagement est en cours sur la box actuelle, on privilégiera l'opérateur actuel.

Il est ensuite important de définir si on veut une box avec des chaînes télévisées ou non. La téléphonie fixe est presque toujours incluse. Il existe des [offres d'internet seul](#) ↗, mais elles ne sont pas forcément intéressantes, et sont plutôt adressées aux zones qui n'ont pas d'autres opérateurs éligibles.

Le principal critère de comparaison des offres fibre est le débit proposé. [Les meilleures offres de fibre](#) ↗ peuvent proposer jusqu'à 8 Gbit/s, sachant qu'on prendra au moins 1 Gbit/s en cas de famille nombreuse ou de télétravail.



Dans tous les cas, appelez votre opérateur commercial actuel (FAI) pour connaître son état de raccordement dans votre quartier.

Contact

Les questions opérationnelles sont à adresser à la société Covage 92 [par mail](#).



VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS